

Villon, François (1431–1463 ?)

(Sa vie et son œuvre)



François Villon. (Cliché BnF : 82 - C - 116571)

Malgré l'idée contraire que peut donner le volumineux *François Villon* de Jean FAVIER (1982), nous n'avons que peu d'informations positives sur la biographie du poète, la plupart de nos connaissances étant seulement probables, vraisemblables ou hypothétiques. Ce que nous savons provient 1° de six documents parisiens conservés, concernant tous les activités criminelles de V., 2° de ses textes, avant tout de son œuvre maîtresse, *Le Testament* (1461-62), et 3° d'un manuscrit personnel de Charles d'ORLEANS, datant de 1458 environ et qui, outre les propres poésies du duc, contient des textes d'autres poètes, dont V.

Si l'on combine une information donnée par l'un des documents avec certaines indications parsemées dans ses œuvres, on peut conclure que V. est né à Paris en 1431, peut-être le 8 avril (n. st.). Sa famille devait être pauvre et d'origine modeste, le père étant mort prématurément, alors que la mère vivait encore en 1461 (cf. *Test.*, v. 273 ss. et 300 ss.). Selon toute apparence, V. fut très tôt recueilli, sans qu'on sache pourquoi ni comment, par le chanoine aisé et répétiteur de droit canonique Guillaume de VILLON, qu'il appellera son « plus que père » dans le *Test.* (v. 849). C'est sans doute grâce à Guillaume qu'il eut une bonne formation, se servant même de son nom depuis 1456 au plus tard. Le patronyme authentique de V. est d'ailleurs incertain. Le *Montcorbier* que donnent les dictionnaires et manuels n'est qu'une supposition basée sur le fait qu'on trouve dans l'un des documents un « maître François des Loges, autrement dit de Villon », puis, dans un second, un « François de MONTERBIER » qui est identique au des Loges-Villon du premier, et finalement, dans un troisième, un « Franciscus de MONTCORBIER » alias « MOULTCORBIER » qui, étant reçu bachelier en 1449 et maître ès arts en 1452, pourrait être identique au *Monterbier* du document.

Ayant apparemment, après la maîtrise, commencé des études de théologie, V. les abandonne, ce qu'il regrettera dans le *Test.* (201-208) sans nommer les causes, dont l'une est sans doute la querelle prolongée entre l'Université et le roi, querelle qui s'accompagnait, en 1451-53, de troubles estudiantins, culminant dans une grève interminable des professeurs en 1453-54. Selon toute vraisemblance, V. n'a pas seulement pris part à ses troubles (où les étudiants et la police se disputaient par exemple âprement une borne appelée « le Pet-au-diable »), mais il a dû glisser dans le prolétariat d'étudiants échoués et d'ecclésiastiques restés sans prébende qui côtoyait le milieu criminel de Paris. Il a même dû entrer en contact, sinon s'affilier à la mafia redoutée des « **Coquillards**¹ » qui opérait dans plusieurs régions d'une France infestée par des bandes de déracinés, héritage de la Guerre de Cent Ans.

Nous ignorons si V. écrivait dès cette époque, mais il se peut que plusieurs des ballades qu'il enchâssera dans le *Test.*, par exemple la *Ballade des femmes de Paris*, datent de ces années-là. Le *Roman du Pet-au-diable* par contre, que dans le *Test.* (857 s.) V. lègue à Guillaume, n'est sans doute qu'une plaisanterie, tout comme l'est la bibliothèque – inexistante – dont il est censé faire partie.

Le 5 juin 1455, V. blesse à mort dans une dispute un prêtre – sûrement sans prébende et criminel comme lui même – et quitte Paris après s'être fait panser par un barbier les lèvres entaillées par la dague de l'adversaire. Ayant été condamné par contumace, V. peut pourtant revenir à Paris début 1456 grâce à deux lettres de rémission royales, lettres conservées qui

¹ Le procès de la « secte de la Coquille », qui se tient à Dijon d'octobre à décembre 1455, fait apparaître une bande criminelle que les contemporains décrivent comme une société hiérarchisée. Elle se présente comme une confrérie, dirigée par un « roi » et dotée d'un langage propre, l'argot. Cette forme de criminalité est liée aux désordres nés de la guerre de Cent Ans. On peut lire ou relire l'article de Valérie TOUREILLE, Les Coquillards : archives d'une société criminelle, *L'Histoire* n° 290, septembre 2004, p. 72-76 – Annotations P. POISSON.

présentent le meurtre comme légitime défense et qui lui furent peut-être procurées, la première, par son protecteur Guillaume de VILLON et l'autre par l'avocat et collègue de Guillaume, Pierre FOURNIER (cf. *Lais* 165, *Test.* 1030), ou bien, qui sait, par la « Coquille ».

C'est probablement en 1456, l'année après son retour à Paris, que V. rédige sa première œuvre datable : *La ballade des contre-vérités*. Ce texte facétieux, parodiant une ballade du grand poète Alain CHARTIER (1385-1433), devait viser un public de jeunes criminels cultivés, en d'autres mots l'entourage de V. ; car il pervertit la série de maximes bien morales de CHARTIER en une série de contre-maximes bonnes pour criminels. Il paraît d'ailleurs que V. avait une affaire de cœur à cette époque, car le refrain de la ballade répète qu' « il n'y a bien conseillé que l'amoureux »

Il y a pourtant une autre affaire dont nous sommes mieux renseignés. Des documents conservés attestent que vers la Noël 1456, V. et quatre complices – deux ex-universitaires, un moine défroqué et un **crocheteur**² professionnel – ont entrepris un cambriolage très fructueux dans la sacristie de la chapelle du Collège de Navarre.

Selon toute apparence, V. a prudemment quitté Paris peu après. Avant son départ, il rédige sa première œuvre longue, *Le Lais*. Ce texte de quelque 320 vers et qui visiblement s'adresse au même public de jeunes voyous que la *Ballade des contre-vérités*, est une addition de trois parodies : V. commence par la parodie d'un « congé », genre du lyrisme courtois, où dans le rôle du chevalier déçu et exaspéré il prend congé de sa dame ou plutôt la congédie, lui reprochant sa dureté ; car il paraît que l'amoureux optimiste de l'année 1456 s'était transformé en amant dépité. V. continue par la parodie d'un testament littéraire où, toujours en chevalier qui part pour un long voyage, il distribue des legs, mais legs fictifs et satiriques, à des personnes existantes, dont bien des notables parisiens, découvrant par ces cadeaux envenimés leurs tares réelles et prétendues (par exemple une homosexualité cachée) afin de les présenter à la risée commune des compagnons. Il termine par la parodie d'un « songe », genre médiéval très courant où un narrateur raconte ce qu'il aurait vécu dans un rêve et où V., de sa part, persifle, tout en faisant allusion au cambriolage, l'enseignement scolastique dispensé à l'université. Sans doute, *Le Lais* avait-il la fonction de maintenir vivant la mémoire de V. auprès des compagnons et complices durant son absence.

Si l'on en croit le *Lais* (v. 43), V. se serait, en quittant Paris, rendu à Angers, indication qui sera précisée par un document contenant le récit d'un mouchard qui non seulement mit la police parisienne sur la piste des cambrioleurs mais rapporta aussi que V. serait parti pour préparer un autre coup dans une abbaye angevine. Nous n'avons aucune information si le coup a eu lieu. Nous ignorons de même si V., comme certains l'ont pensé (et comme le croit FAVIER), avait en réalité entrepris le voyage pour gagner à Angers la protection du duc René d'ANJOU.

² À partir de la fin du XIV^e siècle apparaît une circonstance aggravante : l'effraction avec usage d'un crochet. On peut estimer que l'usage du « *rossignol* » a une histoire beaucoup plus ancienne, les objets de fer les plus hétéroclites pouvant faire fonction de crochet. Ce type de vol est même gratifié d'une appellation spéciale : *la crocheterie*, et son auteur : *le crocheteur*. Si le fait de pénétrer dans une maison est déjà un crime en soi, la découverte du crochet comme outil de vol acquiert dans la pratique judiciaire du XV^e siècle une énorme importance. Il est considéré comme preuve à charge, car il augmente l'élément d'indignité et de félonie de vol proprement dit – J'emprunte cette définition au livre de B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Champs Flammarion, 1976, pour la traduction française, p. 129. (Annotations Ph. Poisson).

V. ne réapparaît à nos yeux que fin 1457, à Blois, où une amnistie prononcée par Charles d'ORLEANS lors de la naissance de sa fille Marie (19 déc.), a dû le libérer d'une prison, voire le préserver du gibet. Du moins est-ce là ce que V. suggère dans le *Dit de la naissance de Marie d'Orléans*, poème cérémonieux adressé, pour la forme, à la princesse nouveau-née, mais en fait au vieux duc son père, qui semble avoir recueilli V. à sa cour. V. a même dû avoir libre accès auprès du duc, selon ce qu'il fait entendre, non sans fierté, dans une *Double Ballade* adressée encore, pour la forme, à la petite Marie et qu'il inséra dans le *Dit* lorsqu'il fut autorisé à transcrire les deux textes dans le manuscrit où le duc rassemblait, outre ses propres poésies, celles d'amis, de courtisans et d'auteurs invités. V. fut, en plus, admis, aux côtés de dix concurrents, à un concours poétique sur le sujet paradoxal de la soif auprès d'une fontaine. Dans sa belle ballade, dite *des contradictions*, V. essaye de faire comprendre à son hôte sa situation difficile de courtisan plébéien qui, s'il est bien reçu par le prince, se voit boudé par la cour.

Ayant transcrit son texte dans le manuscrit mentionné (épisode duquel FAVIER ne sait encore rien), V. a dû y lire, tombant sur un échange de ballades mi-françaises, mi-latines entre le duc Charles et un favori, un certain FREDET. Pris apparemment d'une jalousie subite, V. raccroche à sa contribution au concours une autre ballade franco-latine, visiblement improvisée, persiflant le favori qui sans doute était présent à la cour. La réaction furent deux ballades acerbes, écrites l'une par Charles et l'autre par un jeune courtisan qui, sans mentionner le nom de V., le traitent de « menteur » et de trouble-fête importun. Congédié de la sorte, V. a dû s'en aller peu après, recommençant sans doute une vie de vagabond plus ou moins criminel.

Nous n'avons aucun indice qui confirme que V. se serait rendu, comme l'ont pensé certains critiques, depuis Blois à Moulins afin d'y gagner la protection du jeune duc de BOURBON, qu'il avait pu rencontrer auprès de Charles.

Aux approches de l'hiver, V. semble avoir regretté sa brouille avec Charles. Car on le retrouve (épisode que FAVIER ne connaît pas encore) fin septembre-début octobre à Vendôme où Charles assistait au procès de haute trahison contre son gendre, le duc d'ALENCON Apparemment, V. essaya ici, en territoire neutre, de renouer avec Charles moyennant deux poèmes, d'abord la *Ballade des proverbes* et puis la *Ballade des menus-propos*, textes en apparence purement ludiques mais qui gagnent un sens précis si on les lit comme des prières de réconciliation adressés à l'ex-protecteur. Mais le duc ne réadmit pas V. à sa cour. Il fit même repousser la *Ballade des proverbes* par une ballade analogue, écrite par un courtisan. Et il semble avoir concédé tout juste un don de six écus à V. pour la seconde ballade, don que V. mentionnera dans une ballade de requête adressée en 1461 à Charles.

Après Vendôme, V. replonge dans l'ombre, rejoignant sans doute la « Coquille³ ». La supposition (présentée encore comme un fait par FAVIER) selon laquelle il aurait été condamné, incarcéré et amnistié en 1460 à Orléans est basée sur une interprétation obsolète et sûrement fautive du *Dit* et de la *Double ballade*.

V. réapparaît à nos yeux seulement dans l'été 1461 qu'il a, selon le *Test.* (4-48), passé emprisonné à Meung-sur-Loire, dans une geôle du château épiscopal. Les raisons de cet

³ Après son démantèlement, la « Coquille », survit. Plusieurs documents l'attestent pour les années 1457 et 1458. On signale dans le Languedoc, en 1464, une « secte de crocheterie » qui compterait 500 compagnons. (Annotations Ph. Poisson).

emprisonnement ne sont pas connues, car V. évite de les dire, tout en reprochant une dureté excessive à son juge, l'évêque Thibaut d'AUSSIGNY, qui apparemment passait, lui aussi, l'été à Meung. C'est probablement dans cette geôle, peut-être lors de brefs passages de Charles d'Orléans chez l'évêque, que V. composa les deux ballades dites *Épître à ses amis* et *Dispute du cœur et du corps de Villon*. Dans la première, nous voyons un V. mi-désespéré, mi-comique, qui feint d'appeler à son secours des saltimbanques, des musiciens ambulants, des filles etc., tout en visant, sans doute, des gens plus compétents, à savoir l'évêque Thibaut et le duc Charles, qu'il implore de le relâcher. Dans l'autre ballade, qui a la forme d'un dialogue entre V. et son cœur et qui semble s'adresser également à l'évêque et au duc, V. se peint dans une crise de conscience où il se rend compte, non sans réticence, qu'il vaudrait mieux abandonner son orgueil de truand au profit de la modestie d'un homme de bien.

Il ne sera pourtant libéré que plus tard, grâce une amnistie prononcée par le nouveau roi LOUIS XI lors de son passage à Meung le 2 et 3 octobre, en compagnie du duc Charles qui a peut-être intercédé pour V. C'est sans doute pour remercier le roi et pour s'attirer ses bonnes grâces que V. rédige alors la ballade patriotique-monarchique et très docte, dite *contre les ennemis de la France*. Mais apparemment Louis, qui était peut-être prévenu contre V. par l'évêque, ne réagit pas. Car si V. le remerciera dans le *Test.* (56-72) de sa libération, il le fera non sans méchanceté, lui souhaitant par exemple douze fils énergiques et batailleurs – un cauchemar pour tout prince. N'ayant pas pu gagner le roi, V. semble s'être adressé, une fois de plus, au duc Charles, moyennant une requête sous forme de ballade (que l'on croyait longtemps adressée au duc de BOURBON) où, dans un mélange d'humour et de désespoir, il prie Charles de l'aider. Il semble que V. n'a plus réussi à remettre cette ballade au duc pendant son séjour à Meung, la lui faisant parvenir seulement un peu plus tard, à Blois ; car elle porte un postscriptum curieux qui la présente comme une lettre envoyée depuis un voisinage très proche mais dont le destinataire ne se doute nullement. Cette ballade de requête a-t-elle profité à V. ? Il paraît que oui, car dans le *Test.* (97-104) V. dira que dans une grande détresse il fut secouru dans une « bonne ville », qui pourrait être Blois.

Après cela, V. a dû rentrer à Paris, se tenant, puisque l'affaire du cambriolage n'était pas réglée, plus ou moins caché, peut-être dans un village des environs. Sans doute revenait-il, comme tout criminel enfin libre, dans l'idée de commencer une autre vie. Du moins est-ce là ce qu'exprime la ballade dite *de bon conseil*, texte exhortant en apparence de jeunes voyous, mais adressé en réalité à des hommes pieux et cultivés, comme Guillaume de VILLON, auxquels V. se présente comme un ex-criminel amendé et qui mérite d'être réadmis dans la société des gens de bien. Mais bien entendu, ses espérances de réinsertion furent déçues. Son évolution de la bonne volonté à la frustration, voire au désespoir, se reflète dans la *Ballade de Fortune*, où nous voyons un V. désabusé qui se fait donner une leçon de fatalisme par la Fortune. Un autre texte qui montre cette évolution est *Le Testament*, l'œuvre la plus importante de V., qui a dû être commencée en novembre-décembre 1461 et qui contient en quelque sorte l'essence de la vie du « pauvre Villon », comme il se voit de plus en plus.

Quels pouvaient être les lecteurs/auditeurs à qui pensait V. en rédigeant le *Testament* ? Ce n'est pas toujours clair. Car dans le long exorde, appelé *Les regrets* (1-832), il semble viser ou du moins pas exclure des gens comme Guillaume de VILLON, devant lesquels il se pose en homme éprouvé par le sort, déçu et frustré, mi-contrit et mi-révolté, mais qui espère encore mobiliser leur secours pour être réintégré. Dans la partie centrale en revanche, où il fustige et ridiculise par des legs satiriques et irrespectueux (tout comme il l'avait fait dans *Le Lais*) des personnes existantes et surtout des notables parisiens, V. ne peut avoir visé d'autre public que

le monde criminel de Paris, le seul milieu qui, finalement, avait été prêt à le recueillir et qu'il divertit maintenant en présentant à sa risée des gens appartenant aux couches supérieures mais qui cachent, selon lui, des tares de toutes sortes.

C'est probablement après le *Test.*, au cours de l'année 1462, qu'il composa la plus grande partie, sinon la totalité des onze *Ballades en jargon* conservées sous son nom, avertissements plus ou moins ironiques aux truands et écrites dans leur argot, comme si V. voulait s'identifier définitivement à leur monde.

Qu'il soit vraiment retombé dans le crime est prouvé par un document datant de début novembre 1462 et qui montre V. emprisonné au **Châtelet**⁴. L'affaire, un vol apparemment anodin, n'était pas grave et V. allait être relâché lorsque les victimes du cambriolage dans le Collège de Navarre (1456) apprirent son arrestation. Interrogé, V. dut tout avouer et s'obliger à restituer au cours des trois années prochaines sa part au butin, soit 120 écus.

Après cela, il semble avoir été recueilli par Guillaume, qui s'était sans doute porté garant. Mais V. ne jouira pas longtemps de la liberté retrouvée. Quand il revient, un soir de novembre ou décembre, avec trois copains d'un repas, l'un d'eux provoque les employés du notaire FERREBOUC qui travaillent encore malgré l'heure avancée. Une bagarre s'ensuit où FERREBOUC, qui survient, reçoit un coup de dague. Apparemment, V. avait évité de se mêler du conflit, continuant son chemin jusqu'au cloître proche de Saint-Benoît. Il sera quand même arrêté le lendemain, incarcéré au Châtelet et condamné à mort. Les juges avaient-ils connaissance du *Test.* et ont-ils profité de l'occasion pour venger la satire irrespectueuse de V.?

Selon toute vraisemblance, c'est dans l'attente de sa pendaison que V. composa deux œuvres qui figurent parmi ses textes les plus connus : la *Ballade des pendus* et le *Quatrain*. Dans la première (qui est peut-être l'un des meilleurs textes du Moyen-Âge tardif), V. fait parler un groupe de pendus qui depuis le gibet s'adressent aux passants, les exhortant à la commisération. Visiblement, il espérait exorciser, par ce jeu de rôle, pour un moment la peur qui le tenait. Dans le *Quatrain*, V. anticipe, plein d'humour noir, le moment crucial, où « par une corde d'une toise son cou apprendra ce que pèse son cul ». Là encore, il semble vouloir chasser la peur pour un moment, se moquant de sa situation et se figurant le rire du lecteur éventuel.

Mais il aura de la chance. Ayant fait appel auprès de la cour du Parlement, il eut, le 5 janvier 1463, la satisfaction de voir casser la peine capitale. Il fut toutefois, « eu égard à sa mauvaise vie », condamné à dix ans de bannissement de la ville et du comté de Paris. Préparant son départ, il écrivit les deux derniers textes que l'on connaît de lui : les poèmes dites *Ballade de l'appel* et *Louenge et requête à la cour*. Dans la première, V. raille un certain GARNIER, secrétaire de la prison du Châtelet, qui a dû juger son appel inutile et qui, apparemment, aurait préféré le voir au gibet. Dans l'autre, il s'adresse, d'une façon si cérémonieuse et pathétique qu'il frôle la parodie, aux juges du Parlement, les remerciant et leur demandant trois jours de sursis pour faire ses adieux et pour se procurer un peu d'argent. Après cette date, la trace de V. se perd dans l'ombre. On pense en général qu'il n'a pas survécu longtemps à son départ de Paris en plein hiver.

⁴ P. POISSON, *Le Grand et le petit Châtelet*, DIPP, ENAP, document n° 71 daté 30 décembre 2005

L'œuvre conservée de V. est, avec ses quelque 3.300 vers, plutôt mince. Elle est en plus assez simple et conventionnelle quant aux schémas métriques employés et aux moyens stylistiques. L'art exceptionnel de V. réside dans la précision, la vivacité et l'expressivité peu communes de sa langue et de ses images. Reflétant presque tous des moments précaires d'une existence mouvementée, ses textes ont un air très personnel, susceptible d'émouvoir encore le lecteur d'aujourd'hui. C'est à juste titre que V. passe pour l'un des meilleurs poètes du Moyen-Âge européen.

Édition: François Villon, *Poésies complètes*, éd. [...] par Claude Thiry (Paris: Livre de poche/ Lettres Gothiques, 1991).

Littérature: Jean Dufournet, *Recherches sur le Testament de François Villon* (Paris : SEDES, 1971-73) ; Gert Pinkernell, *François Villon et Charles d'Orléans, d'après les Poésies diverses de Villon* (Heidelberg : Universitätsverlag C. Winter, 1992) ; *Villon hier et aujourd'hui*. Actes du Colloque pour le cinq-centième anniversaire de l'impression du *Testament* de Villon [...], réunis et publiés par Jean Dérens, J. Dufournet et M. Freeman (Paris : Bibliothèque historique de la ville de Paris, 1993) ; Gert Pinkernell, *François Villon: biographie critique et autres études* (Heidelberg: Universitätsverlag C. Winter, 2002)

Gert Pinkernell (Professeur d'histoire littéraire à l'université de Wuppertal/ Allemagne, e-mail: pinkerne@uni-wuppertal.de)

L'Épitaphe Villon



Le texte suivant est l'un des plus connus de VILLON. On a voulu à toute force le rattacher à sa biographie mouvementée et y voir l'expression d'une émotion sincère. Bien qu'il soit plus connu sous le titre de *Ballade des Pendus*, il est présenté ici avec son titre authentique, d'après les manuscrits.

Freres humains qui après nous vivez,
N'ayez les cuers contre nous endurcis,
Car, se pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plus tost de vous mercis.
Vous nous voiez cy attachez cinq, six :
Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.
De nostre mal personne ne s'en rie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

Se freres vous clamons, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoy que fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez
Que tous hommes n'ont pas bons sens rassis ;
Excusez nous, puis que sommes transsis,
Envers le fils de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

La pluye nous a debuez et lavez,
Et le soleil dessechiez et noircis ;
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachié la barbe et les sourcis.
Jamais nul temps nous ne sommes assis ;
Puis ça, puis la, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charie,
Plus becquenez d'oiseaulx que dez a couldre.
Ne soiez donc de nostre confrairie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie :
A luy n'ayons que faire ne que souldre.
Hommes, icy n'a point de mocquerie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

François Villon, *Poésies diverses*

Sources utilisées

- B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Champs Flammarion, 1976 pour la traduction française, p.129.
- G. PINKERNELLE, *François VILLON (1431-1463 ?), sa vie, son œuvre*, www.pinkernell.de/villon/
- V. TOUREILLE, « Les Coquillards : archives d'une société criminelle », *L'Histoire* n° 290, septembre 2004.

Sources iconographiques

- *Le Grand et le petit Châtelet au XV^e siècle (Illustration R. ROBIBA).*
- *François Villon, (Cliché BNF : 82 - C - 116571).*

- François Villon, (*Gravure sur bois du XV^e siècle*), Presses de la Cité.
- Gravure des membres de la « Coquille », *L'Histoire* n° 290, septembre 2004, p. 74.

Bibliographie sélective

- J. CHARTIER, « Les élites et les gueux. Quelques représentations, XVI^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (21), 1974, p. 376-388.
- J. FAVIER, *François VILLON*, Paris, Fayard, 1982.
- B. GEREMEK, *Inutiles au monde. Truands et misérables dans l'Europe moderne, 1350-1600*, Paris, Gallimard-Julliard, « Archives », 1980.
- L. SENEAN, *Les Sources de l'argot ancien*, Paris, 1874.
- V. TOUREILLE, « Les Coquillards : archives d'une société criminelle », *L'Histoire* n° 290, septembre 2004, p. 72-76.
- J. M. VARAUD, « François VILLON, une chronique judiciaire », *Poètes en prison de Charles d'Orléans à Jean Genet*, Perrin, Paris, p. 34-53.